

Tarifs communaux 2024 – Délibération 12/2023DE11

Utilisation repas ou autres manifestations (hors réunions associations).

Les locations « extérieures » sont réservées aux habitants et associations des communes limitrophes.

<i>Salle des fêtes du Prado (salle annexe comprise)</i>		Forfait week-end
Famille bessenaise		350 €
Association bessenaise (maximum 3 par an)		80 €
Famille et association extérieures à la commune		700 €

<i>Salle annexe du Prado, salle de réunions rue du Nord,</i>	1 jour *	Forfait 2 jours
Famille bessenaise	170 €	220 €
Association bessenaise (maximum 3 par an)	80 €	80 €
Famille et association extérieures à la commune	340 €	440 €

<i>Salle du Club des Cerisiers Blancs (bâtiment Le Trapèze)</i>	1 jour *	Forfait 2 jours
Famille bessenaise	210 €	290 €
Association bessenaise (maximum 3 par an)	80 €	80 €
Famille et association extérieures à la commune	420 €	580 €

<i>Salle polyvalente (hors sports)</i>		Forfait week-end
Famille bessenaise		700 €
Association bessenaise (maximum 3 par an)		150 €
Famille et association extérieures à la commune		1400 €

<i>Salle Résidence la Drivonne</i>	1 jour
Résidents, famille bessenaises	80 €

*En cas de location pour une seule journée, les clés doivent être restituées **avant 12h00** dans la boîte aux lettres de la Mairie, le lendemain de la manifestation.

Utilisation vin d'honneur (maximum 2 heures) ou anniversaire enfant (maximum 4 heures)

<i>Salle des fêtes du Prado ou Trapèze</i>	
Famille bessenaise	100 €
Famille et association extérieures à la commune	200 €

<i>Salle annexe du Prado ou salle de réunions rue du Nord</i>	
Famille bessenaise	80 €
Famille et association extérieures à la commune	160 €

<i>Matériel</i>		
Chaise : 0,50 €	Banc : 1,00 €	Table : 3,00€

Article 1 : Mise à disposition

- Cette salle est mise gracieusement à disposition des locataires de la résidence seniors, sur inscription préalable au planning, pour l'organisation de rencontres diverses.
- Cette salle pourra également être louée par les résidents pour l'organisation de repas familiaux, sans musique ; le présent règlement devra dans ce cas être signé en mairie lors de la remise des clefs.
- L'ADMR pourra également utiliser cette salle, gracieusement et sur réservation, pour l'organisation de ses réunions.

- Les réservations se feront à l'heure, à la demi-journée ou à la journée.
- Sous réserve de disponibilité (non utilisation par les résidents), et dans la mesure où toutes les autres salles communales seraient réservées, elle pourra être mise à disposition des associations bessenaises pour leurs assemblées générales ou autres réunions.

- Le locataire devra fournir une attestation de son assurance responsabilité civile et, en cas d'incidents sur le bâtiment ou sur le matériel, acceptera de prendre en charge, soit directement, soit par l'intermédiaire de son assurance, l'intégralité des frais qui en découleraient.

- Tout accident corporel ou matériel survenu à des personnes est imputable au locataire.

- La durée de la location est fixée le jour de la réservation.

- Le nombre maximum de personnes autorisées dans cette salle est fixé à 24.

Article 2 : Remise des clés

- Les clefs de la salle seront disponibles dans un boîtier sécurisé situé à proximité immédiate de la salle. La restitution des clefs devra avoir lieu immédiatement après la manifestation.

- Pour les associations, les clefs seront à retirer auprès du secrétariat de mairie, aux horaires habituels d'ouverture, et à rendre le lendemain de la réunion.

- En cas de perte des clés, un chèque de 100 € sera demandé au locataire.

- Un chèque de caution de 500 € à l'ordre de la Mairie de Bessenay devra être remis au secrétariat de la Mairie lors de la prise en charge des clefs. Le chèque de caution sera détruit après l'état des lieux.

Article 3 : Tarifs

- Pour toute réservation d'un résident ou d'une famille bessenaise dans le cadre de l'organisation d'un repas de famille, se référer au tarif de location de l'année concernée en vigueur. Ce montant sera réglé en mairie le jour de la réservation par chèque à l'ordre du Régisseur de la Régie mixte de Bessenay.

- Un chèque de caution de 80 € devra être remis au secrétariat de la mairie lors de la prise en charge des clefs. Le chèque de caution sera détruit après l'état des lieux.

Article 4 : Nettoyage et rangement

- Aucune décoration de la salle n'est autorisée sur les murs et les plafonds.

- Les locaux devront être rendus propres.

- Les tables et chaises devront être rangées conformément à la disposition initiale, après avoir été parfaitement nettoyées.

- Sur le parking des écoles, le locataire dispose de containers pour les ordures ménagères, le tri sélectif et le verre.

Article 5 :

- A la fermeture, le locataire contrôlera que toutes les lumières sont éteintes et les stores électriques baissés.

- Pour tout renseignement technique, prendre contact avec le service technique au 06 21 87 15 74.

Pour les associations, pensez à compléter également les annexes suivantes :

- Demande de communication
- Demande de location de matériel

Minimum 15 jours avant la date de votre manifestation.

Documents à fournir impérativement lors de la réservation :

- Chèque de règlement à l'ordre du Régisseur de la régie mixte de Bessenay
- Chèque de caution de 80 € à l'ordre de la Mairie de de Bessenay
- Règlement de la salle signé
- Attestation d'assurance R.C.

Fait à Bessenay, le
Le locataire (NOM Prénom)
Mention manuscrite « Lu et approuvé »

Le maire,
Karine FOREST



FORMULAIRE DE RÉSERVATION

DRIVONNE

Capacité autorisée : 24 personnes

Version : octobre 2024

Nom-Prénom ou nom de l'association : _____

Personne responsable si association : _____

Adresse (si particulier) : _____

Contact téléphonique : _____

Adresse mail : _____

Prix : 1 jour 80,00 €

Date(s) demandée(s) : du / / au / /

Motif d'occupation de la salle très précis (repas, musique, midi et/ou soir...) :
